Département de la Haute-Savoie

COMMUNE d'YVOIRE 74140

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du Lundi 26 septembre 2022 à 18 heures 15, salle du conseil municipal à Yvoire, en séance publique

sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François KUNG

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal à Yvoire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'YVOIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2022 *(date de télétransmission)*
Nombre de membres en exercice : 15
Quorum : 8

Etaient présents : Jean-François **KUNG**, Aline **DURET,** Georges **COLLOMB,** Valérie **BAUD-LAVIGNE,** Ghislaine **WILLEMIN,** Maude **PEREIRA**, Dominique **THIOLLAY**, Erick **MAGLI**, Sylvia **MOUCHET** *(rejoint la séance à 18h40)*, Jérémy **BAILLIF**, Patrick **MATHIEU,** Evelyne **JACQUIER-TREBOUX,** Paul **JACQUIER-DURAND.**

Etaient absents excusés :
Patrice **BLOMME**

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoir :
Jérôme **PERRIN** (donne pouvoir) à Aline **DURET**

A été élu secrétaire de séance : Jérémy **BAILLIF**

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 18 heures 15

1-Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 juillet 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 18 juillet 2022 à dix-huit heures trente tenu salle du conseil municipal à Yvoire, sous la présidence du Maire.

2-Bail à location d'un logement communal sis 1, place du Thay – autorisation de signature du bail

Vu Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, et notamment son article 40-V,
Vu le bail à usage d'habitation annexé à la présente,
Considérant qu'il convient de signer un bail à usage d'habitation concernant le logement susvisé,

Discussion :
Ghislaine WILLEMIN demande à combien se montait le tarif pour les baux précédents.
Jean-François KUNG répond qu'il s'agissait là d'avoir un ASVP permanent car il est compliqué pour la commune de recruter des agents.
Les conseillers conviennent qu'il faudra interdire à l'agent de se garer dans la cour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail à intervenir entre Monsieur Germain SIMON, Madame Jennifer GERVAL et la commune d'Yvoire portant sur le logement communal sis 1,place du Thay à Yvoire pour une durée de deux ans à compter du 1er mai 2022 moyennant un loyer mensuel de base ramené au montant de 400,00 euros. Ce loyer sera révisable annuellement sur la base de l'évolution de l'indice de révision des loyers (IRL), l'index de référence étant le dernier indice connu publié à la date d'entrée du nouveau locataire dans le logement.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions administratives, techniques ou financières nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3-Acquisition d'un bien par voie de préemption par substitution au Département sur un espace naturel sensible

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la déclaration d'intention d'aliéner jointe à la présente,
Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DONNE son accord pour la préemption de la parcelle cadastrée section B n°629, représentant une superficie totale de 4 330 m² au prix de mille neuf cent quarante-huit euros et cinquante centimes (1 948,50 euros) appartenant à Monsieur et Madame Jacques VAUDAUX.

CHARGE La SCP BIRRAUX, NAZ, DELECLUSE, Notaires associés à Douvaine (74140) d'instrumenter cette acquisition pour le compte de la Commune d'YVOIRE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette transaction et notamment l'acte authentique qui constatera le transfert de propriété. Les frais du prix de l'acquisition seront constatés au budget Principal de la Commune d'YVOIRE conformément aux dispositions comptables en la matière.

4-Vote des subventions aux associations pour l'année 2022

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'accorder sur le budget principal au titre de l'année 2022 une subvention de fonctionnement à L'Association Sport Loisirs Culture pour un montant de 500 euros.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche administrative, technique et financière nécessaire à l'accomplissement de la présente délibération.
Les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 65 du Budget Principal 2022

AJOUTE que les associations locales ne bénéficiant pas de subventions directes sont soutenue par la Commune qui met à leur disposition, et tout au long de l'année, ses bâtiments et autres équipements publics.

5-Ouverture des parkings 2022-2023

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE rétroactivement l'ouverture du parking Cité Médiévale pour la période du 1er au 2 juillet 2022 entre minuit et 6h du matin

DECIDE la gratuité des parkings du 19 décembre 2022 au 31 janvier 2023 de tous les parkings communaux sauf les horodateurs.

6-rifseep

Point reporté car pas de quorum du Comité technique. A inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil.

7- Bail boulangerie – autorisation de signature du bail

Point à reporter pour envoie des documents aux conseillers (bail)

8-Décisions du maire dans le cadre des délégations de monsieur le maire

Signature d'un devis le 28/08/2022 d'un montant de 3 690,00 € HT auprès de Facility Park
Objet : télégestion à distance des parkings communaux du lundi au dimanche de 17h à 7h pour une période de 2 mois à compter du 1er septembre 2022.

9-Achat d'une œuvre

Aline DURET explique que le propriétaire du taureau bourdon propose de vendre son œuvre à la commune pour trois mille euros (3 000,00 euros) .

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Par :
3 voix contre (Maude PEREIRA, Erick MAGLI, Dominique THIOLLAY)
4 abstentions (Ghislaine WILLEMIN, Sylvia MOUCHET, Paul JACQUIER-DURAND, Jérémy BAILLIF)
7 voix pour (Jean-François KUNG, Aline DURET, Georges COLLOMB, Valérie BAUD-LAVIGNE, Evelyne JACQUIER-TREBOUX, Patrick MATHIEU, Jérôme PERRIN)

AUTORISE l'achat du taureau bourdon pour la somme de trois mille euros (3 000,00 euros)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financière nécessaire à l'accomplissement de la présence délibération.

Questions diverses :

1-Cartes aux épicuriennes
Monsieur le Maire propose d'acheter 15 cartes aux élus le dimanche 16 octobre 2022.

2-Ralentisseur D25
Monsieur le Maire propose aux conseillers de mettre un ralentisseur sur la D25
Contre : Jérémy BAILLIF, Georges Collomb
Pour : les autres

3-Emplacement réservé
Rajouter les parcelles 127, 132, 134, 135 et 912 en emplacement réservé (demandé le plan au maire et faire une capture d'écran pour montrer aux administrés)

4-Voisins Vigilants
Faire un mail aux intéressés, ce point sera voté lors du prochain conseil.

5-Coupure de l'éclairage
Il est décidé de couper l'éclairage public entre 23h et 6h (à partir de quand ?)

6- Déplacement des motos
Il est décidé, en 2023, de déplacer les motos de la zone des remparts à la zone du parking de la cité médiévale pour libérer cet endroit et le remplacer par une aire de dépose-minute.

7-Préemption Maison BULLAT
Il est décidé de ne pas acheter la maison

YVOIRE
REVISITEZ L'INSTANT

8-Vœux du Maire
Changer la formule.
Une commission est nommée qui sera chargée des vœux : Erick MAGLI, Sylvia MOUCHET, Maude PEREIRA, Patrick MATHIEU, Georges COLLOMB, Valérie BAUD-LAVIGNE

9-Tour de table
Valérie BAUD-Lavigne Fait un point concernant le SIVU (agrandissement du groupe scolaire)
Prochaine réunion des conseils municipaux d'Yvoire et Excenevex le lundi 7 novembre à 19h ou 19h30.

Séance levée à 20h00

Le secrétaire de séance
Jérémy BAILLIF

Pour extrait conforme
Le Maire
Jean-François KUNG

MAIRIE D'YVOIRE
74140 (Haute-Savoie)